

Vendredi le 27 avril 2018.

Bienvenue au webinaire intitulé: Les Objectifs de développement durable et leurs références à l'inclusion des personnes handicapées.

FEDERICO MARTIRE: Mesdames, Messieurs, bonjour et bienvenue à cette formation du projet Comblent l'Écart. Bienvenue, permettez-moi de me présenter, je suis Federico Martire, je suis le directeur du projet Comblent l'Écart. Je travaille pour FIIAPP, coopération espagnole. Aujourd'hui mon rôle est d'animer cette session qui sera présentée par Monsieur Bosselmann.

Quelques mots pour introduire le projet Comblent l'Écart et après on passera au contenu de la formation.

Tout d'abord, sachez que le projet Comblent l'Écart est un projet européen de coopération internationale qui vise à l'inclusion des personnes handicapées et la promotion de leurs droits dans des pays à revenu moyen et faible. Le projet est financé par la Commission européenne et (inaudible) notre part en consortium par FIIAPP, coopération espagnole en collaboration avec les agences de coopération de développement de l'Espagne, de l'Italie et de l'Autriche, le front européen du handicap et le consortium handicap.

Le projet compte aussi sur la participation en qualité d'observateur du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement de la Finlande et du bureau des Nations Unies du haut-commissariat pour le droit humain.

Parmi les activités qui ont été lancées par Comblent l'Écart, nous sommes là dans le cadre du cycle de formation en ligne Développement et handicap qui vise à présenter les différents aspects de l'inclusion des personnes handicapées dans les politiques internationales du développement.

Cette session d'aujourd'hui est la deuxième sur un total de 12 sessions de formation. La première a eu lieu il y a à peu près un mois et concernait une présentation générale sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Si jamais vous n'avez pas eu l'occasion de la suivre, je posterai dans le chat de la session les liens

à la page Internet du projet et des réseaux sociaux, Facebook, Twitter et YouTube où vous pourrez retrouver les informations.

Aujourd'hui, nous sommes là pour la deuxième session de ce cycle, dédié intégralement aux relations existantes entre les objectifs et le développement durable et la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les références des ODD à l'inclusion des personnes handicapées. Une thématique de très grande importance vu que dans les précédents cadres des objectifs multi(inaudible) des Nations Unies, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, il n'y avait référence aucune à l'inclusion des personnes handicapées. Au contraire, les ODD (inaudible) peuvent être incluse dans ces processus de développement protégé et promu par les ODD, on va le voir aujourd'hui grâce à Lars.

Lars est notre formateur aujourd'hui, il est (inaudible) chez CBM, un des membres du consortium de développement international pour les handicaps et consortiums du projet Comblent l'Écart.

Il est basé à Bruxelles d'où il nous parle aujourd'hui, il représente les ONG (**en anglais**) et des organisations des personnes handicapées.

Il focalise son travail sur les objectifs de développement durable, donc il nous parle aujourd'hui de cette thématique. Et pour vous donner encore quelques éléments sur Lars, il est d'origine allemande même s'il parle parfaitement français et anglais, il a 39 ans et est aveugle de naissance.

Avant de démarrer, deux petites informations techniques pour tous. Tout d'abord, vous retrouvez dans la boîte du chat le lien pour le sous-titrage en direct. Après cette formation, demain ou plus probablement lundi, vous allez recevoir un *e-mail* avec des informations sur cette session y inclut la vidéo de la formation et vous pourrez retrouver l'information sur le site Internet.

Vous pouvez intervenir et poser des questions soit par le biais du panneau, des questions que vous retrouverez sur la plateforme GoToWebinar qui accueille cette formation ou vous pouvez lever votre main, virtuellement, et je pourrai vous donner la parole, vous ouvrir le micro et vous pourrez intervenir. C'est notre formateur qui va décider quand ouvrir la place pour les questions, interventions de la part des participants.

Tous nos remerciements et je passe la parole à Lars. Lars, à toi, pour nous illustrer les relations entre les ODD et l'inclusion des personnes handicapées.

Merci à tous et à toutes et bonne formation.

LARS BOSSELMANN: Merci, Federico et bonjour, bonsoir, ça dépend des horaires, évidemment. Merci pour cette invitation à parler de ce sujet effectivement que je traite quand même de manière très régulière pour ne pas dire de manière quotidienne, dans mon travail, comme Federico l'a expliqué, et ce qui est bien et en même temps, c'est toujours un véritable défi parce que je ne vous connais pas; nous ne nous connaissons pas, et je suis sûr que les connaissances de la matière sont certainement très diversifiées. Si on faisait maintenant un tour de table, ce que nous n'allons pas faire, nous aurions des degrés de connaissance sur la matière très, très différente d'une personne à l'autre et c'est toujours un peu le grand défi en tant que formateur ou présentateur durant cette séance. Essayons vraiment de remplir cette tâche et donc, je l'ai préparée de la manière suivante, comme ça vous connaissez le menu que je vais essayer de servir dans un premier temps.

Vous connaissez la thématique de la séance, je vais essayer de m'y prendre en quatre temps. Donc quatre parties de présentation, mais chacune d'entre elle sera vraiment très brève, très courte, pour aussi permettre, après, à l'échange et à l'interaction, ce qui est quand même au cœur de cette formation.

Je vais d'abord évidemment regarder un peu qu'est-ce que ce fameux agenda 2030, qu'est-ce qu'elle comprend, d'où elle vient. C'est un peu la première partie d'introduction.

La deuxième partie sera plutôt qu'est-ce que dit cet agenda 2030 sur les droits des personnes handicapées concrètement. La troisième partie sera effectivement liée à la Convention relative aux droits des personnes handicapées parce que le but d'aujourd'hui de la séance c'est vraiment de faire le lien entre les deux. Et puis forcément il y aura quelques mots de conclusion et de mise en œuvre pour parler de la mise en œuvre de tous ses outils, comment est-ce qu'on peut concrètement utiliser ces outils ensemble.

Voilà. Ce sont un peu les quatre points que je vais essayer d'aborder. Malheureusement, comme le temps est toujours un peu court et chacun de ces points pourrait bénéficier de tout un séminaire, pas un

webinaire mais bien un séminaire de quelques jours de formation, il s'agit forcément d'une présentation très succincte d'introduction et plus un tour d'horizon et on n'aura pas l'occasion d'approfondir les aspects et les détails de cette thématique importante mais aussi très complexe par leur nature, vous le comprenez.

Je vais maintenant passer à la présentation qui est une présentation, je n'ai pas de présentation PowerPoint, c'est une prise de parole plus qu'une présentation, mais en même temps, je suis mes notes sur ma tablette braille.

Je vais donc expliquer un peu d'abord de quoi on parle, de l'agenda 2030, normalement, le titre officiel c'est plus ronflant et complexe, c'est : Transformer notre monde : Le programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est la traduction officielle de ce que j'appelle en raccourci « l'agenda 2030 » et pour plus de facilité, je m'y tiens à cette notion un peu plus courte, donc l'agenda 2030.

En fait, il y a eu un long processus de négociation qui a abouti à l'adoption et cela nous replonge en septembre 2015, où tous les chefs de gouvernement et d'État de tous les pays membres des Nations Unies se sont réunis à New York pour adopter ce fameux agenda 2030 qui est le résultat, je caricature peut-être un peu, d'après trois ans de négociations qui ont eu lieu beaucoup à New York, entre les diplomates des Nations Unies mais aussi beaucoup plus un peu partout dans le monde, dans les différentes capitales, avec beaucoup de contribution de la part de la société civile à travers aussi des plateformes en ligne. Il y a eu tout un processus de négociations que je ne vais pas décrire plus en détail parce qu'on pourrait faire un séminaire là-dessus, mais qui a abouti à ce consensus qui était acté et adopté en 2015 par les Nations Unies et donc tous les États membres des Nations Unies.

Et donc, c'est pour la première fois depuis l'existence des Nations Unies qu'on a réussi en tant que communauté internationale, de se mettre d'accord sur un plan assez ambitieux et global, vraiment, de développement durable. Je vais approfondir cela dans un instant.

C'est le point de départ, c'est vraiment ce qu'on appelle « l'agenda 2030 ».

Maintenant, je veux peut-être clarifier un peu, l'agenda 2030, est-ce vraiment un synonyme des ODD? Poser la question est y répondre. Réponse : Non, pas tout à fait. En fait, l'agenda 2030 dont on

parle comprend plusieurs composantes. Il y a un préambule, une déclaration politique, il y a les objectifs de développement durable, les ODD. Mais il y a aussi la question de la mise en œuvre et des moyens de suivi. Donc en tout, en réalité, on parle de cinq éléments, cinq composantes quand on parle de cet agenda 2030, dont les ODD, donc les objectifs de développement durable sont au cœur de ce dispositif. Mais il n'y a pas vraiment, quand on dit les ODD, c'est l'agenda 2030, ce n'est pas tout à fait exact. Ce n'est pas simplement une notion de terminologie et d'exercice académique et universitaire. Je pense que c'est important de faire quand même cette différence, tout simplement parce que dans les références faites aux personnes handicapées, il y en a certaines qui sont comprises dans l'agenda 2030, mais qui ne sont pas, qui ne figurent pas dans les ODD. Et c'est important de le voir, quand on parle, et on va y revenir dans un instant, des 11 références faites aux personnes handicapées, aux droits des personnes handicapées, là on parle, en fait, de l'agenda 2030 et pas des ODD.

Je vais peut-être passer à la suite, histoire de ne pas rendre les choses encore plus complexes. C'est quand même une distinction importante.

En fait, l'agenda 2030 fait évidemment suite, et Federico l'avait déjà annoncé tout à l'heure, à ce qu'on a appelé, à l'époque, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les OMD pour rendre ça encore plus compliqué. Et pourquoi est-ce important? Et je vais vite parcourir certaines différences entre ces deux agendas, car ces différences permettent aussi de bien comprendre la nouveauté, les changements qu'est censé apporter l'agenda 2030 par rapport au passé. Je vais rapidement expliquer certaines de ces différences, encore une fois, il y en a beaucoup plus, évidemment, la liste serait longue mais je vais juste faire allusion à certaines d'entre elles.

Première différence entre les OMD et l'agenda 2030 c'est le caractère universel de l'agenda 2030. Avant, les OMD de l'an 2000, en 2015, ça couvrait ces 15 années-là. En fait, c'était beaucoup un programme décidé et fait par les pays donateurs, les pays riches, si vous préférez, en langage simple, et qui était vraiment décidé pour les pays en voie de développement, pour les pays pauvres, avec, quand même, une approche un peu traditionnelle ou traditionaliste de la coopération au développement, à savoir

les pays riches donnent aux pays pauvres afin de mettre en œuvre certains programmes notamment ciblant et visant à réduire l'extrême pauvreté et certains autres objectifs encore, et notamment celui-là. Et donc ça reflétait un rapport de force entre les pays qui, désormais, laisse place à ce qu'on appelle le caractère universel de l'agenda 2030. Ce qui ne signifie pas que tous les pays partent du même point de départ, mais ça signifie que l'agenda 2030 est en application dans tous les pays, qu'ils soient pauvres, riches, moyenne riches, sont censés mettre en œuvre, dans leur cadre national, cet agenda en partant d'un niveau de développement différent d'un pays à l'autre, bien entendu. Mais c'est important aussi parce que ça reflète le monde nouveau, en termes de rapport de force entre les pays. C'est une première différence entre les OMD et l'agenda 2030.

Une deuxième différence, c'est aussi le concept même du développement durable qui est au cœur de cet agenda 2030, mais au sens mondial du terme par rapport à ce qui existait auparavant. Donc ça englobe maintenant des dimensions économiques, environnementales et sociales alors que l'approche précédente était beaucoup plus axée autour d'une notion de développement à l'ancienne. Je pense que c'est important d'avoir ça à l'esprit.

Troisième distinction ou différence entre les OMD et l'agenda 2030, c'est aussi l'approche que je qualifierais moi-même de multipartite qui, maintenant, est aussi au centre et au cœur de l'agenda 2030. Ça signifie qu'il y a de plus en plus de promotion d'une approche d'inclure le secteur privé, notamment, mais pas que, mais aussi de forger des alliances et des formes de collaboration entre ce même secteur privé, les organisations associatives, les Nations Unies, d'autres bailleurs de fonds, d'autres agences et les différents gouvernements locaux, nationaux, pour avoir fait la liste de tous les acteurs. Il y en a bien d'autres, on pourrait aussi citer les universités, le monde académique et d'autres.

Cette approche forcément rend la mise en œuvre certainement plus complexe, d'une certaine façon, mais aussi, reflète sans doute les besoins financiers plus importants pour mettre en œuvre l'agenda 2030 par rapport aux OMD, tout simplement parce qu'on a augmenté non seulement le degré d'ambition, mais aussi le nombre d'objectifs et tout simplement, quand je dis que le développement durable est au

cœur de l'agenda 2030, ça signifie qu'il y a beaucoup plus de dimension dont il faut tenir compte et donc il y a aussi simplement beaucoup plus besoin d'acteurs mais aussi d'argent, parlons vrai.

Un dernier, évidemment, signe distinctif entre l'agenda 2030 et son prédécesseur, c'est évidemment les références faites aux personnes handicapées, comme on l'a vu, et Federico y a fait allusion dans son introduction, déjà, mais il y avait aucune référence faite aux personnes handicapées dans les objectifs du millénaire alors que maintenant on passe à 11 références, si on veut compter les références pour commencer dans le document de l'agenda 2030. Et donc, c'est évidemment le but de cette séance de cet après-midi, c'est évidemment une différence notable sur laquelle je vais m'arrêter plus longuement maintenant. Donc là je passe vraiment aux références faites aux personnes handicapées dans l'agenda 2030.

En tout, comme je l'ai déjà dit, il y a 11 références et donc c'est un véritable progrès, bien entendu, par rapport à ce qu'on a eu auparavant. Mais au lieu de simplement tenir les statistiques et se dire : Voilà, il y a 11 références, il faut toujours se poser la question, déjà, avant de les citer ou de dire dans quel domaine ou quel objectif ils se situent exactement, il faut se poser la question, qu'est-ce que ça signifie qu'il y a maintenant des références? C'est bien, mais est-ce que ç'a aussi un impact, pourquoi c'est vraiment important fondamentalement?

Mais, d'après moi, ça dépasse évidemment les statistiques aux 11 références. Ça traduit une réalité nouvelle, une volonté politique de travailler sur les droits des personnes handicapées accrues, une prise de conscience que c'est un domaine qui était oublié ou, en tout cas, un peu relégué au second plan dans tous les programmes de développement du passé, donc là, il y a certainement prise de conscience, traduite dans et par ces références. Ça ouvre les portes aussi à tout le suivi, les programmes de suivi du développement, bien sûr, parce que ces objectifs, cet agenda 2030 détermine, en très grande partie, quand même, les financements, les priorités politiques, de la coopération au développement, bien entendu. Sinon, quel serait le sens d'avoir vraiment un tel agenda ambitieux si ça n'avait pas cette orientation-là?

Un dernier point pourquoi je pense que c'est aussi important d'insister sur ces nombreuses

références simplement dans le texte, c'est aussi qu'on a finalement aujourd'hui toujours très peu de données fiables sur les personnes handicapées dans les différents pays et (inaudible) et si on en a par-ci, par-là, il s'agit souvent d'estimation ou de données assez vieilles, et donc, très peu comparables entre les pays aussi, et donc finalement pourquoi c'est important? Quand on veut se doter de politiques bien ciblées et qui atteignent vraiment leurs objectifs et qui incluent les gens et ici en l'occurrence les personnes handicapées, il faut quand même connaître les réalités des personnes handicapées et les données sont un moyen important pour mieux la connaître, pour mieux la cerner. Or, l'absence dans les OMD de référence faite aux personnes handicapées, signifiait aussi qu'on ne les comptait pas, entre guillemets, et donc, que les données sont vraiment très peu présentes. Et ça, évidemment, enclenche un cercle quelque part, je ne veux pas dire vicieux, mais un cercle quand même, on n'est pas inclus dans un agenda, ce qui n'est pas inclus dans un agenda politique, ça n'est pas compté, il n'y a pas de statistiques ou de données dessus, et finalement, ce qui n'est pas compté, ce qui n'est pas mesuré, ensuite reste invisible. Et donc, pour briser ce cercle dont je parle ici, qui existait ces 20 ou 30 dernières années, l'agenda 2030 est un formidable outil.

Donc, revenons aux références faites aux personnes handicapées dans cet agenda 2030. Sur les 11 références en tout, il y en a sept qui sont incluses dans ce qu'on appelle les objectifs de développement durable, les ODD, et quatre dans les autres parties dont je parlais tout à l'heure de l'agenda 2030.

Concrètement, il y a deux de ces références, je parle maintenant des sept références dans les ODD, parce que c'est ça quand même qui est au cœur de l'agenda 2030, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, c'est cette partie-là qui sera aussi mesurée, mise en œuvre, et aussi, quelque part, vérifiée, si cette mise en œuvre démontre son efficacité.

Donc il y en a deux dans le domaine de l'éducation, il y en a une dans l'emploi, une autre dans l'objectif portant sur les inégalités; il y en a deux références faites dans tout ce qui est urbanisation, il y en a une, pour conclure, dans justement le suivi de cet agenda. Donc ça en fait sept en tout. Je ne vais pas maintenant, parce que vous pouvez évidemment, après cette session, vous référer à l'agenda 2030 et aux objectifs de développement durable en particulier chacun selon vos intérêts et champs d'action et vos

thématiques que vous traitez concrètement, vous référez au test de ces références. Mais je les ai juste énoncés ici pour indiquer la diversité de ces références et aussi leur importance dans des domaines clés pour la qualité de vie si vous voulez accepter cette expression, des personnes handicapées.

Maintenant, on peut toujours se dire qu'il y a quand même des objectifs du développement durable où on aurait pu avoir plus de références faites aux personnes handicapées, alors qu'il n'y en a pas. C'est évidemment un succès d'en avoir, ces sept que je viens de citer, il y en a d'autres qui manquent peut-être aussi. Et là par le passé on aurait soupçonné la plus grande chance, les références, notamment je pense à l'objectif portant sur la santé, là, il n'y en a pas dans les ODD. Donc là on peut parfois être un peu surpris, d'une certaine façon, mais il faut aussi et c'est un point important sur lequel je vais m'arrêter deux secondes, il y a les références directes que je viens de citer, en tout cas, que je viens de vous indiquer où elles se trouvent dans les objectifs, mais il y a aussi une partie que personnellement je juge aussi importante sur les références que, personnellement, je dirais indirectes, faites aux personnes handicapées, mais qui ne sont pas expressément faites aux personnes handicapées. Donc qu'est-ce que j'entends par là? Il y a toute une série de références à travers tout l'agenda 2030 qui parle de groupes vulnérables, maintenant c'est une terminologie qui me déplaît ou qui ne plaît pas à tous, on est d'accord, on peut avoir un débat là-dessus aussi, mais je ne vais pas m'attarder là-dessus maintenant. Mais dans la compréhension et la définition des groupes vulnérables selon l'agenda 2030, les personnes handicapées font partie de ces groupes vulnérables. Chaque fois qu'il y a mention faite aux personnes, aux groupes des populations vulnérables, les personnes handicapées sont aussi incluses sans qu'elles soient directement et à nouveau citées.

Idem pour toutes les références qui se terminent par la formulation « pour tous ». Par exemple, l'éducation pour tous, ou les accès aux soins de santé pour tous. Donc il y a un tas de références de ce style, de ce genre-là, à travers tout cet agenda qui implicitement fait référence aux personnes handicapées, sans pourtant les citer directement.

Dernière référence indirecte qu'on peut utiliser et qui démontre quand même le caractère nouveau

et inclusif de l'agenda 2030, c'est le fameux slogan, la devise : Ne laissez personne de côté. Ça, évidemment, c'est assez percutant comme devise, si on veut, et ça inclut et ça parle, ça s'adresse, évidemment, aussi et dans beaucoup de pays très précisément, aux personnes handicapées.

Donc tout ça, les références directes et indirectes soulignent vraiment que cet agenda est un véritable progrès par rapport à ce qu'on a lu auparavant. Et donc, c'est un outil qu'on peut utiliser dans nos différents programmes et actions de développement, que ce soit les acteurs de la société civile, les organisations de personnes handicapées, les agences de développement, et ainsi de suite, vraiment, dans notre travail au quotidien.

Maintenant, il ne faut pas non plus croire que cet agenda, c'est un peu une approche, entre guillemets, biblique, c'est la référence bien entendu pour les années à venir mais il faut toujours voir cet agenda en lien avec d'autres outils et quand on parle de l'inclusion et des droits des personnes handicapées, notamment avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Et ça, c'est évidemment très important parce que c'est en utilisant ces outils ensemble qui vont vraiment avoir une efficacité plus grande et vraiment une chance de nous faire avancer sur la voie de l'inclusion.

Donc cette Convention relative aux droits des personnes handicapées dont je vais brièvement parler maintenant parce qu'il y a déjà eu un autre webinaire, là-dessus comme Federico l'a dit tout à l'heure, et j'invite tout le monde à réécouter ce webinaire parce qu'ici, on n'a pas le temps de bien expliquer en profondeur et en détail ce que signifie cette convention, mais à souligner quelques éléments quand même qui sont importants pour illustrer les liens entre les deux.

Donc la convention, d'abord, c'est vraiment le cadre légal qui régit les droits des personnes handicapées dans le droit international, droits humains, forcément, et qui est, comme toutes ces conventions des Nations Unies, je ne peux pas faire une introduction maintenant au fonctionnement des conventions aux droits de l'homme, je n'ai pas le temps, mais évidemment, toutes ces conventions sont ratifiées par les pays qui veulent ratifier et après traduites en lois nationales et sont en vigueur dans ces pays et à l'échelle mondiale. Donc pour nous, acteurs du développement, comme nous sommes très

attachés au droit international, à tous ces instruments de droit de l'homme, évidemment, il est important qu'on utilise le potentiel, j'ose dire, de cette convention aussi et qu'on ne se perde pas dans l'agenda 2030 ou d'autres instruments plus politiques. Parce que c'est une des différences entre l'agenda 2030 qui est un accord politique, c'est très important, parce que comme je l'ai dit, tous les pays s'y sont ajoutés en quelque sorte, mais la convention c'est évidemment un instrument légal, la différence est importante bien entendu.

Donc, cette convention c'est aussi important peut-être de rappeler qu'elle ne crée aucun droit nouveau pour les personnes handicapées. C'est plutôt un instrument qui traduit et qui clarifie aussi comment les droits de l'homme qui sont valables pour tout le monde, y compris forcément pour les personnes handicapées, comment ces droits pourraient être réalisés pour les personnes handicapées, donc il y a dans ça une approche aussi très, très pratique à travers la convention en s'appuyant toujours sur le constat que finalement, malgré l'existence d'autres conventions aux droits de l'homme, les personnes handicapées sont quand même souvent... ne jouissent pas des mêmes droits et ces droits, même s'ils existent pour eux aussi, malheureusement ne se concrétisent, ne se réalisent absolument pas. C'est pourquoi il fallait avoir une convention spécifique aux droits des personnes handicapées mais c'est tout à fait dans la continuité de toutes les conventions des droits de l'homme qui ont existé depuis la Seconde Guerre mondiale, si vous voulez remonter plus loin, depuis la Révolution française. Mais on ne va pas faire un cours d'histoire.

Je rappelle certains éléments clés de la convention. Bien sûr, aussi, le rôle central de la personne handicapée. Et aussi des organisations les représentants. Ça, je pense que c'est quelque chose de fondamental, évidemment, on a jamais le droit de résumer une convention ou un autre texte de cette importance en une seule phrase, mais moi, personnellement, je pense que vraiment ce rôle central qui est réclamé, mais aussi accordé d'une certaine façon, aux personnes handicapées et à leurs organisations, ça c'est, pour moi, vraiment au cœur et l'essence même de cette convention.

Et, dernier élément aussi comme rappel bien entendu, cette convention, aussi, a des articles spécifiques qui couvrent les domaines dans lesquels nous travaillons tous, d'une certaine façon, sans

doute, à savoir la coopération internationale et aussi l'aide humanitaire, articles 11 et 32 pour ceux qui veulent relire le texte de la convention, ce qui est dit exactement dans ces deux domaines-là.

Donc si je fais tous ces rappels par rapport à la convention, c'est évidemment pour dire que quand on voit l'aide humanitaire, la coopération au développement, le rôle central de la personne handicapée, tout ça, ce sont des éléments qu'on peut concrétiser et réaliser à l'aide de l'agenda 2030 qui a pour but beaucoup de choses, on l'a dit et vu, dans beaucoup de domaines mais qui a vraiment pour but de ne laisser personne de côté. Donc là, il y a un lien évidemment entre la place de la personne handicapée dans la société et de l'agenda 2030. Moi, je dirais plutôt, au cœur pour moi, c'est la convention, et ça, c'est vraiment très spécifique, sur l'inclusion de la personne handicapée dans la société, et ça, c'est vraiment ce que nous devons avoir, non seulement à l'esprit mais surtout le faire dans toutes nos activités, quand on parle d'inclusion de la personne handicapée, c'est ça vraiment notre texte fondateur et l'agenda 2030, comme d'autres textes et accords internationaux d'ailleurs, sont des formidables outils pour aider à mettre en œuvre la convention et ses principes.

Je passe à présent à la dernière partie pour ne rien vous cacher, que j'ai dans mes notes que vous ne voyez pas à l'écran, parce que je les parcours sur mon ordinateur à côté, que j'ai simplement mis comme titre, tout est dans la mise en œuvre. Donc ça veut certainement dire ce que ça veut dire. Moi, personnellement, je pense qu'on a maintenant, avec les deux outils dans la convention dont on a parlé à l'instant, l'agenda 2030, mais bien d'autres aussi, on a des outils, on a des accords politiques, on a des instruments légaux contraignants. On a aussi des moyens technologiques dont il n'est pas question aujourd'hui lors de ce webinaire. Mais ces trois éléments ensemble font qu'on a jamais eu autant de potentiels et de possibilités de rendre l'inclusion réelle, une réalité. Ça, on l'a jamais eu auparavant dans l'existence de l'histoire de l'humanité, autant d'occasions et de potentiel pour le faire.

Ceci dit, ça ne va pas se faire tout seul non plus. Ce n'est pas parce qu'il y a des références dans l'agenda 2030, c'est même pas parce qu'il y a des textes contraignants que tout ça s'applique automatiquement et tout seul. Il y a, nous, chacun dans son rôle spécifique sans doute et chacun a sa

place aussi, mais souvent dans la collaboration, qu'on va faire avancer les droits des personnes handicapées en s'appuyant sur tous les outils qu'on a à notre disposition, dont notamment l'agenda 2030 et la convention. Et moi, pour rendre ce plaidoyer un peu plus politique et un peu plus concret et pour terminer, par la même occasion, il y a dans tous les pays, avec évidemment des variations nationales, mais dans tous les pays, il y a des processus qui définissent les priorités de mise en œuvre, par exemple, de l'agenda 2030, des plans nationaux, des plans du développement, plan de mise en œuvre de l'agenda 2030, les appellations varient aussi selon les pays. Mais peu importe, il y a tous ces processus de définition des priorités développementales pour tous les pays et ça, pour moi, c'est au cœur de ce que nous devons faire d'intégrer les organisations de personnes handicapées selon la convention, dans tous ces processus de définition des priorités nationales, parce que c'est là que la mise en œuvre se joue réellement. C'est là que l'impact peut se faire et doit se faire. Et donc, il y a déjà eu de bons exemples ces dernières années, mais ça, pour moi, c'est vraiment l'ouverture, la porte d'entrée clé, si on veut utiliser l'agenda 2030, mais aussi la convention. Après, la définition de ces plans nationaux, il y a évidemment leur mise en œuvre, toujours à l'échelle nationale. Il y a évidemment les budgets à allouer pour les mettre en œuvre et tout cela, si les personnes handicapées et leurs organisations y sont associées, c'est une évidence que la parole de la personne handicapée et les besoins, aussi, des personnes handicapées seront visibles, audibles et du coup, ont une chance d'être entendues et réalisées à travers tous ces programmes. Ensuite, vient tout le soutien que nous pouvons fournir à ce développement, on va dire, sur le plan national, tout ce qu'il y a d'inventaire des ONG internationales, des agences de développement, ce qui vient en priorité ainsi reconnue et définie sur le plan national, et il y a aussi, bien sûr, après un rôle de tout le suivi et le rapportage qui se passe souvent à New York ou, en tout cas, au niveau régional et mondial, où on peut partager comment ça se passe la mise en œuvre de l'agenda 2030, est-ce que la personne handicapée est véritablement incluse dans tout ça au niveau national? Est-ce qu'il y a de bons ou de mauvais exemples, quelles sont les expériences à partager, les bonnes pratiques, les mauvaises pratiques. Tout cela doit remonter au niveau mondial pour servir de leçon parce qu'il reste quand même, pour ne pas parler ici de la

convention, parce qu'elle est faite pour l'éternité, mais pour l'agenda 2030, il reste quand même encore 12 ans de mise en œuvre, et donc, il y a encore beaucoup de temps, d'une certaine façon, pour apprendre des premières expériences engrangées en même temps, ne croyons pas que 12 ans soit un temps très long en matière de développement. Non seulement ça passe très vite, mais ça peut être très court aussi.

Je vais terminer là. Je suis sûr qu'il y aura des débats, des questions, et aussi des réactions en tout genre.

Je vais donc m'arrêter et je vous remercie de votre attention.

FEDERICO MARTIRE: Merci, Lars, pour cette présentation très concrète. En effet, je crois que le grand défi, c'est réussir à synthétiser une thématique si vaste, si complexe, si articulée, dans très peu de temps. T'as vraiment réussi, je crois, à nous donner un aperçu complet et en même temps, à particulariser, — et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'inclusion des personnes handicapées. Donc merci, vraiment, pour ça.

En effet, il y a déjà trois questions que je viens de recevoir pendant que tu terminais tes dernières interventions.

Donc, je rappelle à tout le monde, pour poser des questions, vous pouvez les poser par le biais de la session des questions ici de notre webinaire, de notre plateforme, ou bien levez virtuellement la main et parlez par votre micro.

Donc si ça te dit, je prendrais les trois premières questions que j'ai ici à l'écran. Je vais te les lire et après je te laisse la parole pour répondre.

On commence, pour une question linguistique, on peut se passer un peu plus vite, de la part de -- qui nous dit : Est-ce qu'on doit dire une « personne handicapée » ou une « personne en situation d'handicap »?

Je me permets de donner mon avis, c'est une situation, une problématique linguistique, franco-française qui a un effet, il faut prendre en considération de manière aussi le langage de plus en plus inclusif.

Je suggère de suivre la communication inclusive.

Et après, il y a une question, Lars, je te passe celle-là, c'est pour faire un rappel de la part de -- qui te demande : Pouvez-vous revenir sur les sept domaines de référence dans les ODD, domaines de référence de l'inclusion des personnes handicapées et des quatre références de l'agenda?

Si on peut donner quelques petits aperçus parce qu'on ne veut pas tout revenir sur ces éléments. Je te laisse répondre à cette question et après on revient sur les autres posées.

LARS BOSSELMANN: OK. Merci pour ces questions. Rapidement, effectivement, sur la question linguistique qui a été posée, qui est importante parce que c'est vrai, la langue et les éléments linguistiques traduisent quand même aussi souvent un état d'esprit ou en tout cas une façon de penser. Ça son importance, je suis d'accord avec ça.

Maintenant, le problème est toujours effectivement de répondre on va dire, parce que même ça, c'est très complexe, et il n'y a pas forcément une, la réponse bonne et juste et voilà.

Mais pour donner au moins une orientation et ne pas complètement fuir la réponse, c'est clair que « personne handicapée », c'est ça la terminologie utilisée dans la convention. Et moi, quelle que soit la langue que j'utilise, que je rédige des documents en anglais, en français ou en allemand, ce sont les trois langues que je maîtrise plus ou moins, en tout cas, je me réfère toujours au texte de la convention et le langage utilisé, la terminologie utilisée par la convention.

Après, dernier élément sur cet aspect linguistique, je pense et je parle plus maintenant à titre personnel, que rendre le langage plus inclusif, c'est vraiment essentiel. Et ça veut dire aussi qu'il faut éviter quand même certaines expressions, certains usages de langue. Il ne faut pas dire les aveugles, les handicapés ou je ne sais pas. Ça, il faut quand même éviter parce qu'il faut toujours aussi avoir à l'esprit qu'on parle de personnes. Donc tant que c'est clair que d'abord, il y a une personne, et après, il y a le handicap, ça c'est très important pour moi qu'on ne parle pas, qu'on ne généralise pas selon la cécité d'une personne ou d'un groupe de personnes. Donc ça, c'est sur l'aspect linguistique. Après, il y aura d'autres séances plus approfondies et détaillées à ce sujet.

Pour revenir maintenant sur les sept références qui sont comprises dans le texte, je vais aussi revenir dans mes notes, si je les connais plus ou moins par cœur, les domaines, en tout cas, pas forcément le texte.

Donc en fait, je vais peut-être le reprendre. Donc j'avais dit qu'il y a 11 références en tout dans tout l'agenda 2030 faites aux personnes handicapées. Dont sept se trouvent dans ce qu'on appelle les ODD.

Donc les sept se composent de manière suivante, il y en a deux dans l'objectif sur l'éducation, il y en a une dans l'emploi, sur l'emploi, plutôt, il y en a une dans l'objectif qui porte sur les inégalités entre les personnes et entre les pays, il y en a deux dans l'objectif sur l'urbanisation et comment rendre les centres urbains plus accessibles et inclusifs, et il y en a une septième dans la mise en œuvre de l'agenda 2030.

Voilà pour les sept. Maintenant, les quatre références manquantes qui ne sont pas, qui ne font pas partie des ODD mais qui sont incluses dans l'agenda 2030, je ne les ai pas toutes sous la main mais il y en a une dans la définition des groupes vulnérables pour dire que les personnes handicapées, selon la terminologie de l'agenda en font partie, il y en a une qui me tient à cœur c'est dans la collecte des données et des statistiques pour qu'il y ait à l'avenir plus de données portant sur les personnes handicapées. Il y a une autre dans l'aspect de la discrimination ou de la non-discrimination et donc il y en a une 11^e comme à chaque fois, la dernière c'est toujours la plus difficile à trouver, je ne l'ai pas sous la main, j'avoue. Ça fait 10 sur 11 que je connais par cœur, c'est déjà un bon début. La dernière, je peux toujours la retrouver parce que j'ai toute une présentation, par contre ce qui est en anglais. Est-ce que je peux, parce qu'il y a toute une présentation, pas celle que je viens de donner parce que je fais mes commentaires personnels aussi et ma perspective, ma mise en perspective personnelle dans ma présentation, mais il y a une présentation internationale, IDDC, IDA, en anglais, qui traite justement de ces questions comment lier les ODD à la convention. Est-ce que cette présentation est utile de la partager? Est-ce qu'elle a déjà été partagée ou pas?

FEDERICO MARTIRE: Merci à Lars pour ces éléments et félicitations de te rappeler par cœur tous ces éléments.

Nous avons partagé, avant cette séance, une série de documents utiles à la préparation de la session de formation. Donc, en fait, si je me souviens bien, on avait aussi partagé ces documents, mais bien entendu, tu peux, ou bien soit par notre biais ou directement, indiquer ces documents dans le chat et nous aussi, nous les relayerons aux collègues qui ont participé lundi. Bien entendu, on est à la disposition pour faire le lien entre toi et nous fournir (inaudible).

Merci sur ça. Je reprends aussi un élément que t'as souligné, Lars, parce qu'il y a d'autres questions qui vont un peu dans la même direction, l'élément du « d'abord personne ». C'est un élément de langage, c'est un élément important pour définir l'approche de droits humains ou à l'inclusion des personnes handicapées. Est-ce que les personnes vulnérables ont les mêmes droits que les autres dans le cas des ODD, on parle de droits de l'homme qui sont universel par définition, et cette approche doit être utilisée dans l'implémentation et la mise en œuvre des ODD en ligne avec des conventions des droits de l'homme des Nations Unies et notamment dans le cadre dont nous discutons, la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Je passerais à deux questions, maintenant, de grands intérêts. Je remercie tout le monde qui sont en train de commenter et présenter quelques expériences intéressantes qu'on va récapituler peut-être à la fin de cette session. Il y a deux questions que je trouve entremêlées entre elles, une de la part de Laetitia qui demande la dernière partie présentée souligne l'importance d'une société civile forte et de sa participation à l'élaboration des politiques nationales. Quelles pourraient être les solutions pour les pays qui n'ont pas encore de société civile structurée et dynamique dans le domaine du handicap?

Maintenant, nous avons une question parallèle de la part de -- depuis la Côte d'Ivoire, nous dit que la COPHCI, le secrétaire exécutif s'est engagé dans un plaidoyer pour l'inclusion des personnes handicapées dans les autres instances de décision afin que nous puissions participer à l'élaboration des priorités de développement.

C'est encore difficile. Que pouvez-vous nous conseiller comme stratégie?

Donc en fait, ces éléments de l'implication de la société civile dans la mise en œuvre des objectifs

de développement durable (en anglais), c'est la responsabilité de tous et de toutes. Comment faire, est-ce qu'il y a des bonnes pratiques, des éléments, des outils. Je sais que vous avez travaillé sur ça chez CDM, des éléments que vous pouvez apporter aux gens qui ont posé cette question, Lars.

LARS BOSSELMANN: Merci encore pour les questions. Effectivement, elles sont vraiment très importantes et même très fondamentales. Et évidemment, et ça, c'est toujours le problème, il n'y a pas une seule réponse et facile, malheureusement. Si tout était facile, on aurait déjà trouvé la réponse mais on l'aurait déjà fait.

Mais néanmoins, il y a évidemment toujours des éléments. Néanmoins, je dirais personnellement, d'abord, sur la problématique sur l'état de développement dans certains pays. Il ne faut pas se voiler la face, surtout pas ici dans ce webinaire. Mais la problématique de l'espace offert entre guillemets et que peut occuper la société civile dans beaucoup de pays, l'espace est plutôt en train de se rétrécir, de se réduire. Et on ne veut pas être trop pessimiste, surtout pas avant le week-end mais c'est vrai, c'est une réalité qui malheureusement se répand dans beaucoup de pays y compris dans les pays où auparavant on n'aurait jamais imaginé que ça puisse être fait. C'est malheureusement un constat qu'il faut faire, on est dans un séminaire, un atelier de formation à poser des constats. Mais il faut surtout combattre cette tendance pour le dire de manière un peu plus activiste. Ça, je pense que c'est évidemment une première chose qui ne répond pas directement à la question, mais c'est clair qu'à l'heure actuelle, cette problématique est plutôt grandissante qu'en train de diminuer. Donc première.

Maintenant, concrètement, comment est-ce qu'on peut — et donc, deuxième élément, il faut, là où c'est possible, renforcer la vitalité, si vous voulez, la société civile et je compte parmi la société civile, qui me tient aussi très à cœur, les organisations des personnes handicapées. C'est pour moi de la société civile. Parfois, on fait un peu, surtout quand on parle ici du handicap, on fait un peu comme si c'était une catégorie à part. Oui, d'une part, c'est vrai. Mais d'autre part, évidemment, les OPH, comme on les appelle dans le jargon, font parfaitement partie de la société civile, juste pour livrer ma version des faits.

Donc, le renforcement de la vitalité de la société civile au sens large, y compris les OPH à travers

l'aide internationale, les instruments, il y en a, il y a les bailleurs de fonds dans l'Union européenne, les Nations Unies le font aussi, différentes fondations internationales. Il y a des financements qui interviennent en faveur de la société civile locale et nationale, là où c'est plutôt compliqué d'agir. Et là aussi, il faut bien le dire, où les ONG internationales ont du mal à intervenir. Parce que vous n'êtes pas sans savoir que le cadre législatif dans certains pays pour les ONG internationales se fait de plus en plus menaçant, pour ne pas dire autre chose. C'est un élément qu'on peut retenir, le renforcement de la société civile à travers l'aide internationale, là où c'est possible. Et c'est souvent possible.

Il ne faut pas non plus, là où la société civile est relativement faible, absente ou muselée ou un peu de tout cela, ce n'est pas pour ça que les droits des personnes handicapées ne peuvent pas progresser pour autant. On ne peut pas travailler sur la progression de ces droits. Il y a des pays où il y a des agences semi-gouvernementales ou même contrôlées par des gouvernements qui sont des structures parapubliques, vous appelez ça comme vous voulez, qui ne correspondent pas à ce que moi je considère la société civile indépendante et forte, mais qui sont, malgré tout, des structures existantes sur lesquelles il faut s'appuyer dans un cadre existant et qui permettent malgré tout de faire avancer les droits des personnes handicapées. Donc voilà, il faut évidemment toujours travailler à partir du système politique dans lequel on opère. On ne peut pas réinventer du jour au lendemain le système, ou même choisir le système politique dans lequel on fait son travail.

Donc voilà quelques éléments qui me tiennent à cœur, même si j'avoue évidemment que tout ne répond pas — tout répond à la question mais la question n'a pas de réponse, une réponse facile, malheureusement non plus. Mais je pense que ce sont quand même quelques pistes qui sont là, qu'il faut exploiter.

FEDERICO MARTIRE: Merci encore, Lars, pour ces réponses très complètes encore. Il y a beaucoup d'éléments desquels on pourrait discuter comme on le disait avant et Lars l'a bien dit, malheureusement, nous n'avons pas le temps d'y consacrer (inaudible) des piliers que Lars a évoqués. Mais il faut résumer tous les éléments dans une heure et demie que nous avons à notre disposition.

Je remercie aussi tous ceux qui sont en train d'intervenir et de nous présenter des exemples de renforcement des organisations de la société civile ou d'autres bonnes pratiques. C'est très intéressant. Je vous invite à nous envoyer des messages par courrier électronique via l'adresse à laquelle vous avez reçu une invitation à participer à ce séminaire, c'est-à-dire kms@bridgingthegap et nous informer, nous sommes bien intéressés à connaître d'autres expériences de succès dans votre pays.

Lars, il y a encore deux questions, une qui concerne directement ce qui est la participation et l'implication des familles des personnes handicapées, notamment des familles de personnes qui sont en situation de dépendance. Donc la question de la part d'André : Est-ce que l'image des personnes handicapées peut se faire sans l'implication des parents? Il dit : Je voudrais parler pour le compte des personnes handicapées mentales qui sont dépendantes des parents et amis. Par conséquent, est-ce que ce sont les parents et amis qui doivent être les plus grands acteurs dans ce contexte?

LARS BOSSELMANN: Tu veux que je réponde à la question d'abord ou tu me poses la deuxième avant?

FEDERICO MARTIRE: Désolé, en fait il y a un commentaire de la part de -- par rapport aux organisations de la société civile. Vous avez posé la question avant qui dit : La problématique des organisations de la société civile dans le milieu des handicaps est passée par la mobilité réduite alors que nos États en Afrique sont plus réactifs par des actions fortes et musclées, un commentaire concernant surtout les États africains.

Les organisations des personnes handicapées sont des organisations de la société civile. Il ne faut pas diviser entre les deux. Mais essayer à inclure les organisations de personnes handicapées dans le contexte des organisations de la société civile de manière de plus en plus forte.

Quand même, Lars, je reviens vers toi par rapport à ce qui est la question de la participation des familles et des personnes handicapées en situation de dépendance.

LARS BOSSELMANN: Merci pour cette question. Je pense que très clairement, les familles ou les parents ont évidemment un rôle à jouer. Je pense que c'est incontestable qu'il y ait là un rôle à jouer pour les familles ou les parents d'enfant handicapé.

Maintenant, pour moi, le principe c'est quand même, d'abord, de voir la personne, en l'occurrence handicapée, au centre du jeu, si je peux m'exprimer ainsi. Ça c'est pour moi le principe à partir duquel on peut construire. Parce que même une personne dite en dépendance a non seulement des droits, ça va de soi, mais aussi des façons d'exprimer sa volonté, ses souhaits, ses centres d'intérêt, ses besoins aussi, même si ses modes d'expression sont peut-être différents d'une personne qui n'a pas la même situation de dépendance. Je pense que c'est toujours important de voir, après c'est du cas par cas, on ne peut pas non plus généraliser mais je pense qu'ici, pour ce webinaire, il faut quand même un peu généraliser malgré tout, c'est de voir vraiment la personne d'abord. Et la personne avec tout ce qu'elle a et trop souvent, je me fais souvent d'ailleurs allumer pour ces commentaires sur cette question, juste pour ne pas me cacher, trop souvent, les personnes, handicapées en particulier, mais ça peut valoir pour d'autres personnes aussi, à quelque part, ont leurs parents, des sortes de porte-parole qui parlent à leur place. Je ne pense pas, même pour les enfants, ce n'est pas ma conception de la chose pour être clair là-dessus. Maintenant, c'est clair qu'un enfant handicapé qui a six ans et qui a peut-être des difficultés de s'exprimer, en plus de l'âge de six ans, qui est déjà un mode d'expression différent de quelqu'un qui a 20 ou 25 ans, bien entendu, ça, pour moi, c'est très important de toujours, toujours, toujours voir la personne d'abord. Ensuite, tout le soutien à travers la famille, les parents, la famille élargie, dans beaucoup de culture, il faut aussi voir l'importance de la famille dans toute la société qui n'est pas forcément celle qu'on connaît ici en Europe, en 2018, en tout cas, on l'a peut-être connue, une importance beaucoup plus grande de la famille dans nos sociétés urbaines aussi mais il faut reconnaître aussi que le rôle central de la famille ou de l'aide familiale, si vous voulez, aussi, dans beaucoup de cultures, est différente de celle qu'on connaît ici et donc du coup il faut être très sensible à cet aspect culturel. Ce que moi je dis de façon peut-être un peu individualiste, on me le reproche souvent, d'ailleurs, peut ne pas correspondre aux cultures dans d'autres parties du monde. Mettons, ça c'est aussi un aspect qu'il faut vraiment relever et mettre ça dans le contexte local au lieu de venir avec des gros concepts déjà prédéfinis, si j'ose dire, et essayer de les appliquer partout.

Mais bon, vous avez entendu un peu ma version des choses; il n'y a pas encore une fois une

réponse facile parce que c'est, en fait, en réalité, c'est du cas par cas, il faut quand même voir qu'elle est encore la personne dont elle peut s'exprimer, et ainsi de suite. On ne peut pas maintenant revenir avec une réponse standard et puis tous les problèmes sont réglés.

FEDERICO MARTIRE: Merci encore, Lars, pour cette réponse. En effet, André qui avait posé cette question insiste, il y a des situations très graves de violation des droits des enfants handicapés moteurs cérébraux — le handicap est trop lourd à vivre par les parents. Ne pensez-vous pas que la protection de leurs droits passe par l'activisme par leurs parents?

—

Restons dans le cadre général du respect des droits de l'homme, des droits humains dans lesquels on contextualise les ODD comme la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Donc s'il y a encore des questions de la part de nos participants, nous avons encore quelques instants. Et on peut encore profiter de la présence de Lars pour quelques instants. Sinon, je vous invite à poser des questions à l'écrit par le biais de la session des questions ou bien encore de lever votre main sur la plateforme. Il y a peut-être — qui est en train d'essayer de poser des questions et Bernard.

Je donne la parole à — qui avait levé la main et je vous ouvre le micro pour intervenir.

>>: Merci beaucoup à tous. Merci également Lars. Je voudrais, je pense que j'avais déjà envoyé un petit commentaire. Je voudrais souligner qu'au Burkina, la société civile a également cette puissance d'activisme et nous essayons de participer à toutes les activités de la société civile. Je voudrais aussi souligner que vient d'être réactivée une commission internationale pour les droits des hommes et dans laquelle il y a moi-même qui a été élu comme représentant du groupe des personnes handicapées. Nous pensons faire en sorte de lutter contre tout ce qui est violation à l'endroit des personnes handicapées.

Je voudrais simplement vous demander, au niveau de ce forum, est-ce qu'il n'est pas possible de faire une recommandation au gouvernement ou aux politiques de faire en sorte qu'il y ait des conseillers auprès notamment des ministères pour qu'il y ait quelqu'un qui soit vraiment là et qui regarde les politiques en matière des personnes handicapées, qui lutte contre qu'on n'oublie pas la situation des personnes

handicapées?

Il y a quelque chose concernant les personnes vulnérables comme les personnes âgées, les enfants, mais les personnes handicapées, on (inaudible) transversal et c'est souvent saupoudré...

FEDERICO MARTIRE: Avant de redonner la parole à Lars, je prends le commentaire ou la question de la part de Bernard. Bernard, je vous prie d'être synthétique comme l'a été — de manière à ce qu'on puisse répondre aux questions et fermer cette session.

>>: Je vous appelle de Bretagne dans l'Ouest de la France. Je souhaitais savoir, les objectifs de développement durable et de l'agenda 2030, s'il est fait pour les pays par la ratification par les pays des objectifs de développement durable, comment peut-on faire pour que ces objectifs soient mis de façon efficace en œuvre dans les régions et les communes, quand on est dans un pays un peu décentralisé comme la France, et dans un contexte parfois qui fait débat et la désinstitutionalisation, quand les familles s'expriment à la place des personnes en situation de handicap?

FEDERICO MARTIRE: Merci, Bernard, pour votre intervention et votre question. Merci aussi pour votre capacité de synthèse.

Je redonne la parole à Lars pour répondre à ces deux dernières questions.

LARS BOSSELMANN: D'abord, pour le Burkina Faso, je n'ai malheureusement pas votre prénom qui s'affiche mais ce n'est pas grave, vous vous êtes bien reconnu.

En fait, je pense, je ne sais pas si ce projet, Comblent l'Écart, a pour vocation de faire des recommandations envers tel ou tel gouvernement national. C'est plutôt une question à laquelle tu pourras répondre, Federico, qu'est-ce qu'on peut en faire et comment est-ce qu'on peut traduire cette question et cette volonté de s'adresser à un gouvernement en faisant cette recommandation, dans quel cadre est-ce qu'on peut le faire. Donc ça, c'est peut-être plus un élément qu'autre chose.

Maintenant, je pense que ce que tu soulignais, c'est très important, j'allais de toute façon revenir là-dessus. Je pense que dans beaucoup de pays, en tout cas que moi je connais un peu, il faut toujours être très modeste, parce que, est-ce qu'on connaît vraiment un pays, à part le sien? Et encore.

Il y a quand même souvent une sorte de, pas de division, mais un manque de contact entre le mouvement des personnes handicapées, souvent même, et c'est une et réalité dont on va parler, souvent même fragmenté en tant que mouvement. Voilà ce qu'on appelle la société civile.

Dans beaucoup de pays que je vois un peu, ces liens ne sont pas, à mon goût en tout cas, pas suffisamment forts et donc ça, c'est pour moi une des choses vraiment sur lesquelles il faudra travailler, parce que s'il y avait des liens beaucoup plus forts entre le mouvement des personnes handicapées et le mouvement genre, le mouvement droit de l'homme en général, défenseur des droits de l'homme et ainsi de suite, et beaucoup d'autres, bien sûr, je pense que la voix porterait beaucoup plus loin aussi auprès du gouvernement.

Donc là, je pense que pour moi c'est une piste importante à creuser. Il y a des exemples, ça s'est beaucoup amélioré ces derniers temps, mais ça laisse encore quand même, dans beaucoup de pays, à désirer. Et donc il y a encore pas mal de barrières à casser, y compris aussi, d'ailleurs, et je pense que le mouvement des personnes handicapées dans certains pays — encore une fois, il ne faut pas généraliser quand on dit ce genre de chose — ne prend peut-être pas assez d'initiatives lui-même à l'encontre et tisser ces liens avec la société civile plus largement que le mouvement des personnes handicapées.

Dernier élément sur l'aspect de la décentralisation qui est effectivement le cas français qui est un cas parmi beaucoup d'autres, évidemment aussi bien dans les pays, on va dire plus développés que dans beaucoup de pays en voie de développement, une réalité. Aujourd'hui, je pense que c'est clair.

Maintenant, évidemment, ces entités locales, régionales, en tout cas, au niveau, l'échelle sous le niveau national, est censé, je dis bien « est censé » parce que ce n'est pas toujours le cas, est censé être associé à partie prenante, même pas associé mais partie prenante de tous les développements, de tous les plans nationaux de mise en œuvre des ODD dont je parlais tout à l'heure. Et si ce n'est pas le cas, c'est effectivement aussi, un peu comme pour la société civile, le rôle des organisations qui représentent, par exemple, les maires de France, ou d'autres organisations du même style, à se faire entendre et à se faire une place auprès des gouvernements nationaux dans l'élaboration de tous ces plans de mise en œuvre

des ODD.

Là il y a une place importante à prendre qui n'est pas toujours occupée, qui n'est peut-être pas toujours revendiquée par les entités locales ou communales, selon les pays, ça varie, les appellations, mais c'est une place importante à prendre et il ne faut certainement pas attendre que les gouvernements nationaux même si c'est leur rôle et leur mission, accordent cette place aux autorités locales.

Voilà. Je pense que j'ai fait un peu le tour, plus ou moins, de ces questions.

FEDERICO MARTIRE: Oui, tout à fait, Lars, t'as fait un tour formidable, exceptionnel. Je crois que c'était compliqué de synthétiser tous ces éléments mais c'est très intéressant de voir comment on a eu la possibilité de basculer entre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et d'apporter des exemples et d'autres éléments de la part de plusieurs parties du monde.

Je crois que ç'a été la force de cette formation.

Malheureusement, nous arrivons à la fin de la formation. Je reviens encore sur ce que tu venais de dire par rapport au Burkina Faso, qui dit que le mouvement des personnes vivant en situation de handicap au Burkina Faso n'est pas suffisamment fort, l'idée de Comblir l'Écart, parmi les activités envisagées, il y a aussi le renforcement des organisations des personnes vivant en situation de handicap, de leur capacité de plaidoyer et de leur capacité de promouvoir les droits des personnes handicapées vis-à-vis les institutions nationales et instances internationales. On amènera les activités à un stade plus avancé du projet surtout pour permettre un lien plus fort entre les organisations de la société civile des personnes handicapées et les institutions nationales. Il y a des instances déjà au sein du Burkina qui lanceront un forum sur le handicap en juin, si je ne me trompe pas.

Donc, je m'excuse avec ceux qui ont posé d'autres questions, maintenant, mais malheureusement, nous arrivons à la fin de cette formation.

Je vous remercie tous et toutes pour la participation. Je vous invite à continuer à suivre l'initiative, les initiatives et les activités du projet Comblir l'Écart via notre site Internet, nos réseaux sociaux. Vous allez recevoir comme je le disais au début, de l'information, soit demain, soit lundi, avec la vidéo de cette

formation et aussi du matériel formatif qui a été utilisé pour la préparer. Mais laissez-moi bien évidemment remercier surtout Lars Bosselmann pour sa participation, sa présence, sa présentation, sa disponibilité et son expertise sur cette thématique.

Merci beaucoup, Lars.

LARS BOSSELMANN: Avec plaisir. Merci à tout le monde, aussi.

FEDERICO MARTIRE: Bonne soirée à tous et à toutes et à la prochaine.

Au revoir!